



Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Vous accueillez des saisonniers, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19.

■ Prévoir avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ moyens d'hygiène : savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers, essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA dans les sanitaires et à proximité des bidons d'eau,
- ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
- ✓ dispositif de sécurité travailleur isolé (isolé (téléphone mobile, trousse de secours...)),
- ✓ moyens de communication à distance : tableau de consignes, utilisation de téléphones (appel et sms), pas de partage de papier et de crayon.



❖ Organisez la tournée, la journée, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers (les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée), organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes.
- ✓ évitez les informations collectives, transmettez les consignes aux travailleurs saisonniers par SMS, téléphone : transmettez les coordonnées d'un référent et ses coordonnées, précisez les horaires de travail et le lieu d'activité,
- ✓ prévoyez les équipements et tenues de travail pour les travailleurs saisonniers,
- ✓ organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise,
- ✓ organisez la réception des matériaux, les chargements /déchargements pour limiter les contacts



■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Assurez-vous de la compétence** et de la compréhension des personnes nouvellement embauchées :
 - ✓ prenez le temps d'expliquer très précisément le travail et les tâches à effectuer,
 - ✓ pour les saisonniers n'ayant pas d'expérience professionnelle dans le secteur d'activité, insistez particulièrement sur les risques professionnels et leur prévention.

- ❖ **Anticipez la co-activité** :
 - ✓ organisez le flux des personnes dans les locaux de travail : flux de déplacement "Marche en avant" uniquement de l'entrée vers la sortie (pour éviter de se croiser), marques au sol pour la distanciation si possible, limitation du nombre de personnes dans une pièce,
 - ✓ organisez les déplacements vers les chantiers : pas de transport collectif (utilisation individuelle des véhicules), si covoiturage, 2 personnes par véhicule avec installation en croix (1 devant/ 1 derrière), intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue,
 - ✓ organisez les vestiaires : organisez un flux d'entrée et de sortie avec 1 personne à la fois dans le vestiaire ou fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule du salarié,
 - ✓ organisez les pauses et les repas : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). Dans le réfectoire, cuisine, salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières (flux d'entrée et de sortie, distanciation entre les personnes, usage de couverts personnels), aérez 3 fois par jour, nettoyez les surfaces après chaque convive, nettoyez les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation, limitez le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle, favorisez la prise des repas en décalé (une chaise sur deux, pas de face à face et en quinconce), avec respect d'au moins 1 mètre minimum à table entre les personnes,
 - ✓ organisez l'hébergement : évitez la présence de plusieurs salariés dans des chambres collectives ou dortoirs, attribuez, si possible une chambre par salarié (un couple par chambre reste autorisé). A défaut, en cas d'impossibilité technique de mettre en place cette mesure, espacez davantage la distance entre chaque lit (au moins 1 mètre). Dans ce cas, des écrans en contreplaqué, plexiglas ou en film plastique doivent être mis en place entre les lits. Il est rappelé que le recours aux lits superposés est strictement interdit,
 - ✓ organisez le local fumeur : limitez à 2 personnes avec une distance de sécurité d'au moins 1 mètre, pas d'utilisation de soluté hydroalcoolique (produit inflammable) et pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette.



Accueil de travailleurs saisonniers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



Réaliser pendant le travail

- ❖ **Informez les travailleurs saisonniers** ayant ou non une expérience agricole, des mesures de prévention des risques professionnels en milieu du travail agricole, en s'adaptant aux particularités et risques de chaque filière.

1 / Je prends un copieux petit déjeuner



2 / Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés



3 / Je me protège du soleil et du froid et je bois régulièrement de l'eau dans la journée



4 / Je ne remplis pas trop mon panier de cueille



5 / Je me positionne bien pour porter des charges lourdes



6 / Sur le chantier, je fais attention aux autres et aux véhicules



7 / Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise

8 / J'écoute et j'applique les consignes particulières qui m'ont été données

9 / Je respecte les règles de circulation et de stationnement



10 / En cas d'accident, je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste. Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premiers secours





■ Réaliser pendant le travail

❖ Dans les parcelles :

- ✓ privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé) : parcelles différentes, plusieurs rangs d'écart, travail en décalé,
- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- ✓ privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée.



❖ Les outils :

- ✓ privilégiez les outils individuels,
- ✓ l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et la fin de la journée de travail.

❖ Conduite d'engins agricoles :

- ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
- ✓ attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées...
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage et dételage des outils si vous travaillez en binôme.

❖ Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) : isolez les postes de travail par des séparations physiques (ex : plexiglas, contreplaqué...) et réduisez le nombre d'opérateur sur la machine en adaptant la cadence.

❖ Les équipements de protection individuelle (EPI) : le port des gants de travail, pour éviter les coupures, le cambouis, etc, est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Il est important de se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, casque...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

❖ Activités dans les bâtiments, principes de base :

- ✓ espacez d'au moins un mètre les postes de travail par marquage au sol, si besoin, posez des séparations physiques entre chaque poste (paravent, plexiglas, film ...),
- ✓ veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour,
- ✓ adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe.



■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez la bonne compréhension des consignes** en cours de travail pour les ajuster si nécessaire.
- ❖ **Vérifiez le port des EPI** et le respect des consignes de sécurité.
- ❖ **Vérifiez le respect des délais de rentrée** pour ce qui concerne l'application de produits de traitement.
- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation.**
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires** à l'hygiène.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs...



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions, gestes répétitifs, chutes de hauteur, risque chimique, etc.)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.